

Le Ministre de l'Intérieur, celui des Finances, qui avaient approuvé l'ensemble de notre projet, si chaleureusement appuyé par Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Préfet, ont vivement regretté la décision de Conseil d'Etat. Nous ne devons donc avoir maintenant aucune incertitude sur son adoption.

Après cet exposé où j'invoque chacun de vous à exprimer franchement son opinion sur la seule question posée et que je formule ainsi :

« Le Conseil municipal est d'avis de la création d'une grande voie de communication reliant Enghien avec le centre de Montmorency ».

Si vous êtes de cet avis, Messieurs, je vous proposerai la nomination d'une commission qui, ainsi que je l'ai dit plus haut, aura pour mission, après un examen sérieux sur les lieux mêmes, de nous faire un rapport d'après lequel nous aurons à prendre des mesures préalables à son exécution ».

Le conseil municipal, après avoir écouté avec la plus grande attention le lucide exposé de Monsieur le Maire, émet à l'unanimité le vœu de la création d'une grande voie de communication, ou boulevard,

réunissant Enghien à Montmorency ; adopte la proposition qui lui est faite de la nomination d'une commission chargée d'examiner les différents projets présentés au conseil, afin qu'après un examen sérieux et approfondi, le conseil municipal soit convoqué pour entendre le rapport de ladite commission et de délibérer sur l'adoption du grand principe qui lui sera proposé.

En conséquence, la commission mixte est composée de Messieurs :

membres du conseil :

Letailleur, adjoint, président ; Flan, juge de paix ; Saintville ; Bridault ; Rey de Foresta ; Boisvert ; Heudebert ; Marcel.

en dehors du conseil :

Le comte de Pulligny ; Dezobry ; Chauffer ; Legrand ; Ponsin, architecte ; Daligaut, agent voyer cantonal.

Cette commission pourra s'adjoindre telle personne qui lui conviendra de consulter.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont les membres présents signé.